



Gestion stratégique d'une modification comptable

À la lumière des récents scandales en comptabilité, l'objectif de cet article est d'analyser les caractéristiques des entreprises qui adoptent hâtivement les normes sur la comptabilisation des impôts dans le cadre de la théorie des intérêts de l'agent. Nous démontrons que la probabilité d'adopter la norme est plus élevée pour les entreprises qui ont une proportion importante de dettes et d'impôts reportés au bilan puisque la norme a pour effet de réduire ce montant. De plus, les coûts politiques, mesurés par le rendement des actions, sont négativement associés à la décision d'adoption de la norme puisque celle-ci a également pour effet de gonfler artificiellement les résultats des entreprises. Il apparaît donc que les variables dérivées de la théorie des intérêts de l'agent, reliées aux contrats de dette et aux coûts politiques, sont associées aux décisions d'adoption des normes comptables.

Au cours de la dernière année, de nombreuses critiques ont été formulées à l'égard de la profession comptable. Le doute s'est installé dans l'esprit des investisseurs et du grand public sur les pratiques comptables des entreprises et ce, particulièrement depuis l'affaire Enron aux États-Unis et Lernout & Hauspie en Belgique. « L'affaire Enron a eu et a encore des répercussions considérables, non seulement aux États-Unis mais aussi sur toutes les places boursières internationales, en raison de la suspicion jetée sur les pratiques comptables des grands groupes internationaux » (Pigé, 2002). La comptabilité créative, celle dans laquelle les résultats ne sont plus ce qu'ils étaient (Gillet, 1998), a peut-être été trop audacieuse. Il est donc important de poursuivre la recherche afin de mieux comprendre les motivations des entreprises dans le choix de leurs pratiques comptables.

La comptabilisation des impôts est un sujet ayant suscité de nombreuses controverses. Aux États-Unis, lorsque le Financial Accounting Standards Board (FASB) décida de l'inscrire à son agenda, les résultats de certaines études empiriques démontraient que le solde des impôts reportés dans les bilans des entreprises augmentait sans cesse et qu'il y avait peu de renversements (Davidson *et al.*, 1985; Skelkel et Fazzi, 1985). En septembre

1986, le FASB publie un exposé-sondage sur la comptabilisation des impôts recommandant la méthode du passif fiscal¹ et la norme Statement of Financial Accounting Standard, SFAS 96, est finalement promulguée en décembre 1987.

Les entreprises devaient initialement appliquer la norme 96 pour les exercices financiers commençant après le 15 décembre 1988. Cependant, la date de mise en application a été reportée à plusieurs reprises et finalement, le FASB adopte au début de 1992, la norme SFAS 109 qui reprend la méthode du passif fiscal (*Liability Method*) recommandée par la norme 96. Le seul changement par rapport à la norme SFAS 96 découle de situations d'exceptions relatives à la constatation d'actifs fiscaux.

La norme 96 n'a donc jamais été vraiment obligatoire et, tant que les entreprises n'avaient pas commencé à appliquer la norme SFAS 96 à leurs états financiers, elles étaient libres de comptabiliser les impôts selon la méthode antérieure.

La présente recherche a donc pour but d'examiner les raisons ayant motivé les entreprises à adopter la norme SFAS 96, celle qui a proposé en premier la méthode du passif fiscal pour la comptabilisation des impôts aux états financiers, et d'examiner les liens entre la théorie des intérêts de l'agent et cette norme. Comme cette dernière a suscité de nombreux débats et n'a jamais été obligatoire, il est intéressant d'examiner, dans la perspective de cette

théorie, l'adoption de cette norme comptable qui modifie la comptabilisation des impôts sur les bénéfices des sociétés mais non les impôts exigibles de ces mêmes sociétés², d'où le qualificatif de changement cosmétique que nous pouvons lui accorder. En normalisation comptable, le cas où une norme promulguée ne devient pas obligatoire, est une situation unique. Celle-ci nous permet d'analyser les motivations des entreprises à adopter une telle norme ainsi que son impact sur la gestion des résultats.

L'adoption de la norme SFAS 96 signifie pour beaucoup d'entreprises une réduction du solde des impôts reportés (passif) au bilan, compte tenu des réductions dans les taux d'impôts suscités par le *Tax Reform Act* (TRA) de 1986 aux États-Unis.

La théorie « politico-contractuelle de la comptabilité » (Raffournier, 1990) propose un modèle basé sur les coûts contractuels et politiques pour l'examen des décisions des dirigeants liées aux choix comptables. Des recherches antérieures portant sur les choix discrétionnaires exercés par les dirigeants ont été effectuées dans le cadre de la théorie des intérêts de l'agent. En effet, les motivations contractuelles ont un impact sur les choix comptables puisque les données provenant des états financiers sont souvent utilisées dans les contrats liant l'entreprise aux diverses parties intéressées (*stakeholders*). Selon Dumontier et Raffournier (1999), cette théorie a permis de mieux comprendre les choix comptables en

1. Cette méthode consiste à reconnaître l'impact des écarts entre les valeurs fiscales et comptables des éléments d'actif et de passif, et ce, aux taux d'imposition prévus dans le futur.

2. Il est intéressant de souligner ici que la direction de Chesapeake Corp. a mentionné ce qui suit dans le rapport annuel 1990 de l'entreprise: « When adopted, SFAS 96 will change the method of calculating the provision for deferred taxes but will have no impact on actual tax payments. »

faisant état des considérations opportunistes. Ces auteurs poursuivent en indiquant qu'il reste des progrès à faire et « qu'au cours des vingt années à venir, ce courant de recherche continuera à se développer à un rythme croissant ». De plus, l'analyse de Soo (1999) démontre que l'étude de normes publiées il y a plusieurs années, comme celles sur les frais de recherche et de développement et sur la capitalisation des frais d'intérêts, reste pertinente et peut nous aider à mieux comprendre le phénomène de la gestion des résultats.

La gestion des résultats est une intervention directe dans le processus conduisant à la divulgation d'informations financières avec l'intention d'obtenir des avantages personnels, plutôt que d'améliorer ce même processus de divulgation (Schipper, 1989). En fait, la presse financière, les organismes de réglementation et le Securities and Exchange Commission (SEC) ont récemment exprimé des doutes sérieux au sujet de la gestion des résultats (Heninger, 2001). La gestion des résultats constitue un effritement de la qualité des résultats et du processus de divulgation de l'information financière (Levitt, 1998).

Plusieurs études existent sur les caractéristiques des entreprises ayant adopté tôt une norme comptable. Scott (1991), Sami et Welsh (1992), Tung et Weygandt (1994) et Ali et Kumar (1994) ont étudié les adoptants hâtifs de la norme SFAS 87 sur les coûts des régimes de retraite; El-Gazzar et Jaggi (1997) ont étudié les conséquences économiques du moment d'adoption de la norme SFAS 13 sur les contrats de location. Finalement, Costello *et al.* (1994) et Amir et Ziv (1997) ont étudié les caractéristiques des entreprises ayant procédé à l'adoption

de la norme SFAS 106 sur les avantages postérieurs à la retraite.

Il y a peu de recherches publiées portant sur l'étude de la norme 96 (Gujarathi et Hoskin (1992), Cassidy *et al.* (1993) et Simon et Costigan (1996)). Ces études montrent que les entreprises qui ont adopté cette norme hâtivement ont présenté des effets positifs sur les résultats. De plus, la plupart des entreprises qui ont un effet cumulatif positif ont choisi de présenter cet ajustement à l'état des résultats alors que les entreprises qui ont un effet cumulatif négatif ont choisi de le présenter à l'état des bénéfices non répartis. Finalement, les résultats de ces études suggèrent également que les adoptants hâtifs sont plus endettés et ont des passifs d'impôts reportés plus élevés que les entreprises n'ayant pas adopté la norme SFAS 96.

Notre recherche examine quant à elle si les motivations contractuelles découlant de la théorie des intérêts de l'agent sont liées à l'adoption de la norme SFAS 96 et de la méthode du passif fiscal pour les impôts. Notre échantillon est composé des entreprises ayant fait des commentaires à l'exposé-sondage ayant précédé l'adoption de la norme SFAS 96. Cet échantillon inclut donc les entreprises ayant eu un effet d'adoption positif ou négatif sur le bénéfice net.

Nous utilisons un modèle de régression logistique jugé approprié dans les études portant sur des choix dichotomiques en comptabilité (Maddala, 1991). Nos résultats montrent, conformément à nos hypothèses de recherche, que la probabilité d'adopter la norme est plus élevée pour les entreprises ayant une proportion importante de dette et d'impôts reportés. Nos résultats indiquent également que les entreprises

dont le rendement des actions est plus élevé, auront une probabilité plus faible d'adopter la norme.

Notre étude permet de mieux comprendre les décisions portant sur les choix comptables. Elle permet aussi de fournir de l'information aux organismes de réglementation comptable, FASB, Institut canadien des comptables agréés (ICCA) et International Accounting Standards Board (IASB), sur les motivations expliquant les choix comptables, ce qui pourrait leur être utile dans l'élaboration de normes comptables futures. En effet, l'étude de la norme SFAS 96 permet de mieux comprendre le comportement des dirigeants d'entreprises face à l'adoption potentielle d'une norme similaire qui serait tout aussi controversée dans le futur. De plus, cette étude est bénéfique pour les analystes financiers et autres utilisateurs des états financiers (créanciers, investisseurs, syndicats, etc.) puisqu'elle leur permet de mieux comprendre les facteurs influençant la détermination du bénéfice net, ce qui leur est crucial dans l'élaboration de leurs prévisions financières. En effet, étant donné la mondialisation de l'économie, tous les utilisateurs des états financiers se doivent de comprendre ces facteurs afin de prendre des décisions d'investissement rentables sur tous les marchés (incluant le marché américain), et afin de restaurer leur confiance envers ces mêmes marchés boursiers.

Cette recherche comporte à la section suivante, une présentation de la norme SFAS 96 et de ses effets sur les états financiers. Nous revoyons ensuite, à la section portant

sur le développement des hypothèses de recherche, les hypothèses proposées actuellement selon la théorie des intérêts de l'agent. La méthodologie (cf. encadré) nous permet d'élaborer le modèle caractérisant les entreprises ayant ou non adopté la méthode de comptabilisation des impôts proposée par la norme SFAS 96. À la suite de cette section, nos données, analyses et résultats sont présentés de même que la conclusion et les limitations de notre étude.

I. – NORME SFAS 96 ET EFFETS SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Selon la norme SFAS 96, les montants d'impôts reportés apparaissant au bilan sont des éléments d'actif et de passif et ils représentent les conséquences fiscales futures des écarts temporaires³. Les soldes d'impôts reportés sont ainsi ajustés pour tenir compte des changements dans les taux d'impôt; ces derniers sont appliqués aux écarts temporaires cumulatifs en fonction du moment où on prévoit qu'ils se résorberont. Le tableau 1 présente un exemple d'écart temporaire dû aux immobilisations. Faisons l'hypothèse que l'écart temporaire et le taux d'impôt en 2001 sont demeurés les mêmes qu'en 2000. Supposons également qu'en 2002 et en 2003, l'écart temporaire ne varie pas mais que le taux d'impôt lui, change. On constate une charge négative à l'état des résultats en 2002 à cause de la diminution de taux alors qu'une charge positive est constatée en 2003 étant donné l'augmentation du taux d'impôt.

3. Un écart temporaire est un écart dû au fait que la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur comptable.

Tableau 1
ÉCART TEMPORAIRE VALEUR FISCALE/VALEUR COMPTABLE
DES IMMOBILISATIONS

Année	Valeur comptable	Valeur fiscale	Écart temporaire	Taux	Impôts reportés bilan (passif)	Charge Résultats
2001	1 000 000	800 000	200 000	40 %	80 000	–
2002	900 000	700 000	200 000	30 %	60 000	(20 000)
2003	800 000	600 000	200 000	40 %	80 000	20 000

La norme SFAS 96, quant à elle, aura pour effet d'augmenter le bénéfice et l'avoir des actionnaires, *dans l'année où elle est mise en application*, selon que l'entreprise ait opté pour une application cumulative à l'état des résultats ou une application rétrospective à l'avoir des actionnaires. Ceci se produira dans la majorité des cas à cause de la comptabilisation des impôts reportés à des taux d'imposition futurs inférieurs, comme cela est prévu dans le TRA (alors que les taux de 1986 se situaient entre 15 % et 46 %, les taux prévus selon cette nouvelle loi sont de l'ordre de 15 % à 34 % à compter de 1988). Gujarathi et Hoskin (1992) ont montré que la majorité des entreprises faisant partie de leur échantillon ont comptabilisé une réduction du passif lors de l'adoption de la norme.

Cela aura également pour effet de réduire au bilan le ratio de la dette à l'avoir des actionnaires. Selon Jerris et Tennant (1990), les analystes de crédit doivent d'ailleurs être informés des complexités de cette norme et de ses effets sur les ratios financiers, comme le ratio d'endettement (levier financier) dans leurs décisions de prêts.

De plus, cette norme aura aussi pour effet d'augmenter le bénéfice et de diminuer le passif *dans les années suivant son adop-*

tion, lorsque surviendront des changements dans la loi ayant pour effet de diminuer les impôts. Cependant, dans le cas inverse, cela réduira le bénéfice et augmentera le passif. Il en résultera donc une volatilité accrue du bénéfice net de l'entreprise. Plusieurs entreprises, dont American Cyanamid, F.W. Woolworth, McGraw-Hill, Zenith Electronics Corp. ont d'ailleurs souligné, dans leurs représentations sur la norme, la volatilité accrue des bénéfices qui en résultera.

On peut donc dire que la norme 96, de façon générale, ne provoque pas automatiquement d'augmentation ou diminution des bénéfices dans les exercices suivant celui de son adoption, comme cela était le cas pour les normes sur la capitalisation des coûts d'intérêt, les frais de recherche et de développement, les devises étrangères, les coûts reliés à l'industrie pétrolière et les coûts des régimes de retraite.

II. – DÉVELOPPEMENT DES HYPOTHÈSES DE RECHERCHE

Selon Jensen et Meckling (1976), la firme peut être vue comme un ensemble de relations contractuelles.

Or, on présume que la comptabilité joue un rôle important dans ces contrats. De fait,

les contrats de rémunération utilisés pour inciter les gestionnaires à travailler dans l'intérêt des actionnaires, utilisent fréquemment les bénéfices comptables dans le calcul de la rémunération. De la même façon, les contrats de dette utilisent également des ratios financiers ou de l'information financière calculée à partir de données comptables.

Les entreprises font également face à d'autres types de coûts qui dépendent de leur visibilité politique. En effet, en plus des coûts contractuels, la théorie des intérêts de l'agent présume que les politiciens visent aussi dans leurs actions à maximiser leur propre intérêt ou leur propre richesse personnelle. Or, c'est dans cette optique qu'ils seront à l'écoute des groupes de pression comme les syndicats, les consommateurs et les autres groupes d'électeurs qui utilisent l'information financière dans leur argumentation.

L'existence de ces coûts, contractuels et politiques, peut alors inciter les gestionnaires des entreprises à adopter tôt une norme ou à en retarder le plus possible sa mise en application aux états financiers.

1. L'hypothèse de la dette

Beaucoup d'études effectuées jusqu'à aujourd'hui, relient un changement de pratique comptable à l'existence des coûts contractuels liés à la dette. Ces études ont utilisé le levier financier comme variable opérationnelle. Celle-ci devrait indiquer la mesure dans laquelle l'entreprise est éloignée ou rapprochée des restrictions fixées par les contrats de dettes.

Cependant, plusieurs autres types de restrictions peuvent aussi être établies dans les contrats de dettes. Selon Watts et Zimmerman (1986), les investissements dans

d'autres entreprises peuvent être limités à un certain pourcentage du capital investi ou être permis seulement si les actifs nets tangibles excèdent un montant minimum. De plus, les décisions des dirigeants sont aussi restreintes par les contrats qui exigent, entre autres, le maintien d'un fonds de roulement minimum ou qui limitent le paiement de dividendes. Finalement, les nouvelles émissions de dettes peuvent aussi être limitées par les contraintes dans les contrats qui fixent un seuil maximum au levier financier ou un ratio minimum de couverture des intérêts à maintenir.

Dans son étude portant sur une revue de la recherche sur les conséquences économiques des choix comptables, Christie (1990) soulignait qu'il semble exister une relation systématique entre le levier financier et le choix des techniques comptables. Skinner (1993) a fait une revue semblable de la littérature et on peut en tirer les mêmes conclusions.

Par ailleurs, certains chercheurs ont examiné directement les clauses restrictives de dette et ont trouvé que le levier financier est significativement relié à l'existence de clauses restrictives et à la proximité de ces clauses (Duke et Hunt, 1990; Press et Weintrop, 1990).

Dans l'année d'adoption, la norme SFAS 96 aura pour conséquence, dans la majorité des cas, de réduire le montant d'impôt reporté au bilan à cause de la réduction des taux prévue au Tax Reform Act de 1986. De plus, la norme aura pour effet d'augmenter l'avoir des actionnaires, que l'entreprise redresse les états financiers des exercices antérieurs ou qu'elle comptabilise l'effet cumulatif du changement à l'état des résultats sous un poste distinct.

La variable « levier financier » a été scindée en deux dans cette étude : le rapport de la dette réelle (excluant les impôts reportés) à l'actif total et le rapport des impôts reportés créditeurs à l'avoir des actionnaires. En effet, ceci permettra de mieux comprendre comment les gestionnaires perçoivent les impôts reportés au bilan (i.e. comme un passif ou comme un crédit reporté seulement).

Comme la norme aura pour effet de réduire le levier financier, le ratio des impôts reportés à l'avoir des actionnaires ainsi que la proportion des dividendes aux bénéfices non répartis, son adoption permettra aux entreprises de s'éloigner des limites contractuelles. La probabilité de faire défaut sur la dette sera réduite par le fait même.

Hypothèse 1. Toutes choses étant égales par ailleurs, les entreprises ayant adopté la norme SFAS 96 ont un ratio de dette à l'actif total plus élevé que les entreprises ne l'ayant pas adoptée.

Hypothèse 2. Toutes choses étant égales par ailleurs, les entreprises ayant adopté la norme SFAS 96 ont un ratio d'impôts reportés à l'avoir des actionnaires plus élevé que les entreprises ne l'ayant pas adoptée.

Hypothèse 3. Toutes choses étant égales par ailleurs, les entreprises ayant adopté la norme SFAS 96 ont un ratio des dividendes aux bénéfices non répartis plus élevé que les entreprises ne l'ayant pas adoptée.

Cette dernière hypothèse a pour but de mesurer l'existence et la proximité de l'en-

treprise aux contraintes reliées au paiement des dividendes dans les contrats d'endettement (Sami et Welsh, 1992).

2. L'hypothèse de la rémunération

La méthode de comptabilisation proposée dans la norme SFAS 96 n'augmente ou ne diminue pas systématiquement les bénéfices des années suivant l'adoption de la norme, mais elle provoquera une volatilité accrue de ces bénéfices. La norme aura donc pour effet de provoquer des variations dans les objectifs de croissance des bénéfices. Au lieu d'utiliser la variable, existence ou non d'un régime de rémunération, comme ce fut le cas dans plusieurs recherches antérieures, il devient alors plus approprié d'utiliser, à l'instar de Ayres (1986) et Ghicas (1990), une variable reflétant le taux de croissance des bénéfices pour examiner l'hypothèse de la rémunération⁴.

Les dirigeants dont le régime de rémunération prévoit un certain niveau de croissance des bénéfices sont incertains des effets de la norme SFAS 96 sur leur rémunération. Cependant, avec la norme SFAS 96, la volatilité des bénéfices après impôts sera accrue et, de ce fait, le taux de croissance en sera affecté. On peut ainsi prévoir que le taux de croissance des bénéfices est différent pour les entreprises ayant adopté la norme; si ces dernières ont un taux de croissance des bénéfices plus faible, la rémunération des dirigeants sera moins affectée par la volatilité accrue des bénéfices que la norme pourrait provoquer.

4. L'existence ou non d'un plan de rémunération n'est pas une variable assez riche pour vérifier l'hypothèse de la rémunération. Watts et Zimmerman (1986) ont fait part de cette idée. C'est une raison expliquant pourquoi une variable dichotomique n'a pas été utilisée dans cette étude.

Hypothèse 4. Toutes choses étant égales par ailleurs, les entreprises ayant adopté la norme SFAS 96 ont un taux de croissance des bénéfices après impôts plus faible que les entreprises ne l'ayant pas adoptée.

3. L'hypothèse des coûts politiques

L'hypothèse des coûts politiques est basée sur la prémisse voulant que les plus grandes firmes sont plus vulnérables politiquement et que de plus grands transferts de richesses peuvent leur être imposés comparativement aux petites entreprises.

La taille mesurée en termes des actifs totaux ou des ventes a été la variable la plus fréquemment utilisée et s'est avérée significative dans la majorité des études. Par exemple, Zimmerman (1983) a examiné la relation empirique entre les taux d'impôt corporatif et la taille de l'entreprise. Les impôts payés par les sociétés sont en effet une forme de coûts politiques que les entreprises subissent. Zimmerman (1983) a relevé que les plus grandes firmes ont des taux d'impôt plus élevés que les plus petites entreprises, bien que la relation entre la taille de l'entreprise et les taux d'impôt ne soit pas uniforme dans le temps ou parmi les industries.

Par ailleurs, les changements dans les lois fiscales et les variations dans les taux d'impôt occasionneront des variations dans les bénéfices après impôts non seulement à cause de l'effet sur l'exercice courant, mais aussi à cause de l'ajustement nécessaire pour comptabiliser les écarts temporaires

accumulés au nouveau taux. Il y aura donc une plus grande volatilité des bénéfices à la suite de l'adoption de la norme, ce que les entreprises vulnérables sur le plan politique craignent davantage.

De plus, on pourrait aussi penser que les entreprises dont les rendements sur actions sont les plus élevés sont également vulnérables sur le plan politique. Ainsi, les entreprises dont les rendements sur actions sont plus élevés sont plus visibles autant pour les investisseurs éventuels et actionnaires que pour les groupes de pression et les politiciens. Ces entreprises seraient donc plus sujettes aux coûts politiques.

Hypothèse 5. Toutes choses étant égales par ailleurs, les entreprises ayant adopté la norme SFAS 96 ont des ventes moins élevées que les entreprises ne l'ayant pas adoptée.

Hypothèse 6. Toutes choses étant égales par ailleurs, les entreprises ayant adopté la norme SFAS 96 ont des rendements sur actions moins élevés que les entreprises ne l'ayant pas adoptée.

4. Variables contrôles

Plusieurs études antérieures ont incorporé l'appartenance à une industrie réglementée⁵ comme variable explicative ; dans le cas de la norme 96, il se pourrait qu'une plus grande volatilité des bénéfices entraîne des refus d'augmentation de tarifs pour ces entreprises et un plus grand risque de coûts politiques.

Hypothèse 7. Toutes choses étant égales par ailleurs, les entreprises appartenant à un

5. Les deux premiers chiffres du code SIC (Standard Industrial Classification) nous indiquent à quelle grande catégorie de l'activité économique l'entreprise appartient. Les entreprises dans le domaine du transport, des communications et les entreprises de services publics ont un code SIC appartenant à l'intervalle 40-49 alors que les entreprises dans le secteur financier, de l'assurance et de l'immobilier ont un code SIC appartenant à l'intervalle 60-67. Ce sont les entreprises de ces secteurs que l'on qualifierait d'entreprises appartenant à un secteur réglementé.

secteur réglementé adoptent moins la norme que les entreprises n'appartenant pas à un secteur réglementé.

Finalement, une dernière variable doit être ajoutée au modèle parce que la littérature comptable fait mention des coûts importants rattachés à la mise en place de la norme. Plusieurs auteurs ont en effet souligné la complexité de la norme SFAS 96 (Jerris et Tennant, 1990; Price Waterhouse, 1988). Ainsi, par exemple, Price Waterhouse (1988) soulignait que les compagnies ayant des opérations à l'étranger devront entraîner leur personnel à la norme SFAS 96 ou obtenir l'information suffisante des filiales étrangères pour permettre au personnel du siège social de faire les ajustements appropriés.

Les entreprises, qui ont plusieurs filiales, domestiques ou étrangères, ou qui ont des actifs immobilisés plus importants auront des coûts plus élevés de mise en place, d'enregistrement et de maintien des données comptables à cause de cette norme.

Hypothèse 8. Toutes choses étant égales par ailleurs, les entreprises ayant adopté la norme SFAS 96 ont des coûts moins élevés de mise en place que les entreprises ne l'ayant pas adoptée.

Les coûts de mise en place seront mesurés par le ratio « actifs immobilisés bruts » par rapport à « l'actif total » (Zmijewski et Hagerman, 1981) car les immobilisations sont un des éléments importants reliés aux impôts reportés.

MÉTHODOLOGIE

Compte tenu des hypothèses de recherche posées, le modèle logit⁶ des caractéristiques des entreprises ayant ou non adopté la norme SFAS 96 est alors exprimé comme suit⁷:

$$Y = \beta_0 + \beta_1 \text{LEVACT} + \beta_2 \text{IREPDETA} + \beta_3 \text{DIVBNRA} - \beta_4 \text{DBEN86} - \beta_5 \text{LNVTES} - \beta_6 \text{REND} - \beta_7 \text{REG} - \beta_8 \text{ABIP} + \xi$$

La variable dépendante « Y » est définie comme suit:

$$Y = 1 \text{ si l'entreprise a adopté la norme SFAS 96,} \\ = 0 \text{ sinon}$$

Les variables indépendantes utilisées pour tester ces hypothèses sont définies comme suit:

LEVACT = dette à long terme/actif total, 1986;

IREPDETA = impôts reportés/impôts reportés + avoir des actionnaires, 1986;

DIVBNRA = dividendes/dividendes + bénéfices non répartis, 1986;

6. La présente étude est un cas où la variable dépendante prend des valeurs discrètes, 0 ou 1 selon que l'entreprise a adopté ou non la norme SFAS 96. Or, une variable dépendante qualitative ou prenant des valeurs discrètes (0,1,2,3,...) pose des problèmes quant au modèle de régression par les moindres carrés ordinaires. En effet, les hypothèses à l'effet que la variable dépendante est continue et normalement distribuée et de l'homoscédasticité du terme d'erreur ne sont pas respectées. Des modèles, dont les modèles *logit* permettant toutefois de considérer une variable dépendante qualitative ont été développés par les chercheurs statisticiens. Selon le modèle *logit*, le coefficient estimé de chaque variable indépendante décrit la variation de la probabilité d'adoption de la norme (variable dépendante) pour chaque unité de variation de la variable indépendante en question.

7. Les signes + et - dans le modèle indique le signe espéré de la variable qui suit.

DBEN86 = bénéfice net 1986 - bénéfice net 1985/actif total 1985 ;

LNVTES = logarithme naturel des ventes 1986 ;

REND = [(prix action 1986 - prix action 1985) + dividendes 1986]/prix action 1985 ;

REG = 1 si le premier chiffre du code SIC est un 4 ou un 6 ;
= 0 sinon ;

ABIP = actifs bruts immobilisés/actif total, 1986.

ξ = terme d'erreur.

L'information sur la variable dépendante, à savoir si l'entreprise a adopté la norme ou non, a été recueillie dans les manuels de Moody's, *Accounting Trends and Techniques* (1989) et (1988), un document préparé par Clark et Lorensen (1989) sur la norme 96, *Illustrations of Accounting for Income Taxes* et, finalement, aux états financiers des entreprises soit directement ou par l'intermédiaire de la banque de données *Laser Disclosure*. Les données relatives aux variables indépendantes ont, quant à elles, été recueillies dans *Compustat*, dans les manuels de Moody's ou aux états financiers eux-mêmes.

L'exercice financier 1986 est l'année où nous mesurons nos variables indépendantes parce que nous croyons que, quand la norme SFAS 96 a été promulguée en décembre 1987, les entreprises ont pris à ce moment la décision d'adopter ou non sur la base des états financiers de 1986. De plus, les changements provoqués par la norme ne sont pas encore intégrés aux états financiers de 1986 et nous voulions aussi éviter que l'impact de la nouvelle loi fiscale ne soit un facteur de perturbation dans les variables indépendantes.

III. – DONNÉES, ANALYSES ET RÉSULTATS

L'échantillon initial est constitué des entreprises qui ont fait des commentaires sur l'exposé-sondage de septembre 1986 portant sur la comptabilisation des impôts. Ces données sont publiques et ont été obtenues du Financial Accounting Foundation (FAF). Les entreprises dont le solde des impôts reportés au bilan de l'exercice financier 1986 était nul ont été supprimées de l'échantillon parce que, dans un modèle de prédiction des entreprises ayant adopté la norme, il est difficile de pouvoir évaluer quelle option choisiront ces entreprises.

Notre échantillon est présenté dans le tableau 2 et est réparti selon le code de classification industrielle de l'entreprise, (SIC), et le fait qu'elle ait ou non adopté la norme SFAS 96.

Dans ce tableau, on peut remarquer que les industries les plus représentées sont celles des produits chimiques et celles des services électriques, gaziers et sanitaires. On peut également noter que, dans ces deux industries, il y a une majorité d'entreprises du secteur n'ayant pas adopté la norme. Il faut aussi noter que 39 entreprises ont adopté la norme et que 113 ne l'ont pas adoptée.

Tableau 2
CLASSEMENT DES ENTREPRISES SUIVANT LEUR CODE
DE CLASSIFICATION INDUSTRIELLE

SIC	Explications	Nombre d'entreprises	Adoption	
			Oui	Non
16	Construction lourde	2	–	2
20	Aliments	14	6	8
21	Produits du tabac	2	–	2
26	Papiers, produits apparentés	5	–	5
27	Imprimerie, publication	2	1	1
28	Produits chimiques	19	–	19
29	Raffinage de pétrole et similaires	12	6	6
30	Caoutchouc et plastiques	1	–	1
32	Pierre, argile, verre et béton	2	1	1
33	Métal – industries primaires	5	1	4
34	Produits métal sauf transport	3	1	2
35	Machinerie industrielle	8	2	6
36	Équipement électronique	4	2	2
37	Équipement de transport	5	1	4
38	Instruments d'analyse	5	2	3
40	Transport, chemins de fer	4	3	1
48	Communications	8	1	7
49	Services électriques et gaz	35	7	28
53	Marchandises générales	2	1	1
58	Lieux de restauration	2	1	1
59	Détail – divers	1	1	
60	Institutions de dépôt	1	1	
61	Institutions de crédit	2		2
63	Assurances	7	1	6
87	Ingénierie, comptabilité	1		1
	TOTAL	152	39	113

Régression logistique

Adoption ou non de la norme SFAS 96.

Modèle complet

Les résultats de la régression logistique de l'adoption de la norme sur les variables choisies apparaissent au tableau 3.

Les coefficients des variables LEVACT, IREPDETA, DBEN86, REND et ABIP vont dans le sens prédit par nos hypothèses de recherche. Les valeurs de LEVACT, IREPDETA sont significatives à $p < 0,05$ et celles de ABIP et REND à $p < 0,1$.

Comme nous le suggérait nos hypothèses de recherche, un levier financier et un solde d'impôts reportés plus élevés augmentent la probabilité d'avoir adopté la norme. Plus LEVACT est élevée et plus grande est la probabilité d'adoption. Or, nous avons mentionné plus tôt que certaines études (Duke et Hunt, 1990; Press et Weintrop, 1990) ont montré que le levier est significativement relié à l'existence de contraintes et à la proximité de ces contraintes. Nous constatons ici dans le modèle d'adoption de la norme SFAS 96 que si l'entreprise dans laquelle il existe des contraintes de dette est à proximité de ces contraintes, elle adoptera plus rapidement la norme.

Nous avons scindé la variable dette en deux composantes, soit LEVACT et IREPDETA, afin de mieux préciser la relation. La variable IREPDETA est également significative, ce qui indique que plus les impôts reportés sont élevés, plus la probabilité d'adopter la norme est élevée parce que là aussi la proportion des impôts reportés au bilan de l'entreprise diminuera.

Ratio de vraisemblance, $RV = 149,77$;

d.l. = 143; $p = 0,3324$

$c = 23,345$; degrés de liberté = 8;

$p = 0,0029$;

pseudo R^2 de Aldrich et Nelson = 0,133

LEVACT = dette à long terme/actif total, 1986;

IREPDETA = impôts reportés/impôts reportés + avoir des actionnaires, 1986;

DIVBNRA = dividendes/dividendes + bénéfices non répartis, 1986;

DBEN86 = bénéfice net 1986-bénéfice net 1985/actif total 1985;

LNVTES = logarithme naturel des ventes 1986;

REND = [(prix action 1986 – prix action 1985) + dividendes 1986]/prix action 1985;

REG = 1 si le premier chiffre du code SIC est un 4 ou un 6; 0 sinon;

ABIP = actifs bruts immobilisés/actif total, 1986.

La probabilité d'adoption de la norme est également plus élevée pour les entreprises dont la variable REND, mesurant les coûts politiques, est plus faible. Ainsi, comme nous

Tableau 3
MODÈLE DE RÉGRESSION LOGISTIQUE DE L'ADOPTION DE SFAS 96

Variables	Signe espéré	Paramètre	$Z = b_j/s(b_j)$	Probabilité unilatérale
CONSTANTE	?	- 2,000	- 1,185	0,118
LEVACT	+	4,1623	2,029	0,021**
IREPDETA	+	8,0280	1,835	0,033**
DIVBNRA	+	- 11,3455	- 2,743	0,997
DBEN86	-	- 5,9075	- 1,248	0,106
REND	-	- 1,3423	- 1,624	0,052*
LNVTES	-	0,1603	0,348	0,798
REG	-	0,2132	0,412	0,660
ABIP	-	- 1,1058	- 1,502	0,067*

Note : * significatif à 0,10; ** significatif à 0,05; *** significatif à 0,01.

l'avions pensé, les entreprises se sentent plus vulnérables politiquement et plus visibles pour divers groupes d'utilisateurs des états financiers si les rendements sur actions sont élevés. Dans ce cas-ci, elles auront moins tendance à adopter la norme SFAS 96 que si les rendements sur actions sont plus faibles.

La variable DBEN86 mesure, dans notre modèle, l'effet de la rémunération. Nos résultats sont consistants avec notre hypothèse quant au sens, mais ils ne nous permettent pas de dire que la rémunération a eu un impact significatif sur l'adoption de la norme SFAS 96.

La variable ABIP, pour sa part, mesure les coûts de mise en place élevés de la norme. Normalement, on s'attend à ce que les entreprises ayant les investissements en immobilisations les plus importants subissent davantage les coûts de mise en place de la norme. Les résultats semblent effectivement indiquer que plus ABIP est élevée, plus la probabilité que ces entreprises adoptent SFAS 96 est faible. La valeur « p » est marginalement significative à 0,067.

Quant à la variable REG, elle n'est pas significative. Nous croyons que les entreprises ont des activités diversifiées et que ceci pourrait expliquer que cette variable n'est pas significative étant donné qu'un seul code SIC a été utilisé pour classer les entreprises⁸.

Différents tests sont proposés pour mesurer la qualité de l'ajustement. Un premier test est le ratio de vraisemblance. La fonction de vraisemblance nous conduit à des estimés des paramètres du maximum de vrai-

semblance qui impliquent la plus grande probabilité ou vraisemblance d'obtenir l'échantillon observé. Le ratio de vraisemblance qui en résulte se comporte comme une chi-deux avec N-K degrés de libertés, soit le nombre d'observations moins le nombre de paramètres estimés. L'hypothèse nulle que nous testons est que les données sont distribuées suivant le modèle obtenu ou que les données s'ajustent au modèle; nous désirons obtenir une statistique chi-deux non significative qui indiquera que les données s'ajustent bien au modèle ou que les données sont distribuées suivant le modèle.

Dans notre cas, le ratio de vraisemblance est égal à 149,77, avec 143 degrés de liberté pour une probabilité de 0,3324. Nous ne pouvons donc pas rejeter l'hypothèse que les données sont distribuées suivant le modèle.

Un autre test, appelé le test du ratio de vraisemblance, porte sur la statistique « c », qui teste l'hypothèse nulle que tous les coefficients du modèle sont nuls. Elle est semblable à la statistique « F » du modèle de régression ordinaire. C'est un rapport entre le ratio de vraisemblance d'un modèle qui n'inclut aucune autre variable que la constante et le ratio de vraisemblance d'un modèle incluant toutes les variables.

Dans notre modèle, la statistique « c » est significative à $p = 0,0029$. Ceci signifie que nous rejetons l'hypothèse que tous les coefficients sont nuls et suggère que nos variables permettent de prédire l'adoption de SFAS 96.

8. Nous avons examiné s'il existe un lien entre les variables REG et ADOPTE par une analyse du chi-deux. Nous avons aussi examiné, par un test du chi-deux, s'il existe un lien entre l'appartenance à un secteur d'activités telle que définie par les 2 premiers chiffres du code SIC et l'adoption de la norme SFAS 96. Nos résultats démontrent qu'il n'y a pas d'association significative entre REG ou l'appartenance à un secteur d'activités quelconque et l'adoption de la norme.

Un test équivalent au R^2 de la régression ordinaire n'existe pas en régression logistique. Cependant, nous avons un test suggéré par Aldrich et Nelson (1987), lequel serait semblable au R^2 de la régression ordinaire. Le pseudo- R^2 , défini comme $c/(N + c)$ est ici égal à 0,133 dans notre modèle. Il est comparable à ce que l'on obtient dans les études de marché.

Adoption ou non de la norme SFAS 96.

Modèle réduit

À la suite des résultats obtenus dans le modèle complet, nous avons examiné un modèle réduit sans les variables contrôles REG et LNVTES qui n'étaient pas statistiquement significatives dans le premier modèle. De plus, compte tenu des autres tests effectués sur REG, nous croyons que cette variable ne fournit pas d'information dans le modèle d'adoption ou non de la norme. Les résultats de ce nouveau modèle apparaissent au tableau 4. Nous remarquons ici que toutes nos variables sont significatives à $p < 0,05$ à l'exception des variables DIVBNRA et DBEN86. Nous rejetons l'hypothèse nulle que tous les coefficients

sont nuls, la statistique « c » étant significative à 0,001.

Nous voulons maintenant vérifier si notre modèle réduit est aussi valable que le modèle complet. Nous avons donc comparé, comme le suggèrent Aldrich et Nelson (1987) et Hosmer et Lemeshow (1989), les ratios de vraisemblance des deux modèles; nous avons calculé la statistique $G = -2 \log(L2/L1)$ où L2 est le ratio de vraisemblance du modèle réduit et L1 est le ratio de vraisemblance du modèle complet. Cette statistique suit une distribution du chi-deux avec deux degrés de liberté puisque nous imposons la contrainte que les coefficients de deux variables, REG et LNVTES, soient nuls.

La statistique G est ici égale à 0,81 et la probabilité associée à cette statistique chi-deux avec deux degrés de liberté est 0,667. Étant donné que la probabilité est grande ($> 0,05$), nous pouvons conclure que le modèle réduit est aussi bon que le modèle complet puisque nous ne pouvons rejeter l'hypothèse nulle que les coefficients de REG et LNVTES sont nuls. Les deux variables REG et LNVTES n'ajoutent donc pas vraiment d'information au modèle.

Tableau 4
MODÈLE RÉDUIT DE RÉGRESSION LOGISTIQUE DE L'ADOPTION DE SFAS 96

Variables	Signe espéré	Paramètre	$Z = b_j/s(b_j)$	Probabilité unilatérale
CONSTANTE	?	- 0,6671	- 1,178	0,119
LEVACT	+	3,8794	1,971	0,024**
IREPDETA	+	9,1309	2,187	0,014**
DIVBNRA	+	- 10,477	- 2,864	0,998
DBEN86	-	- 5,8987	- 1,248	0,106
REND	-	- 1,401	- 1,715	0,043*
ABIP	-	- 1,1834	- 1,666	0,048*

Note : * significatif à 0,10; ** significatif à 0,05; *** significatif à 0,01.

Le pseudo- R^2 s'élève pour sa part à 0,129 et il est légèrement inférieur à ce qu'il était pour le modèle complet. Il semble donc, d'après ces résultats, que le modèle réduit soit aussi valable que le modèle complet.

Ratio de vraisemblance, $RV = 150,58$;

$dl = 145$; $p = 0,3585$

$c = 22,532$;

$dl = 6$; $p = 0,001$;

pseudo R^2 de Aldrich et Nelson = 0,129

LEVACT = dette à long terme/actif total, 1986;

IREPDETA = impôts reportés/impôts reportés + avoir des actionnaires, 1986;

DIVBNRA = dividendes/dividendes + bénéfices non répartis, 1986;

DBEN86 = bénéfice net 1986 - bénéfice net 1985/actif total 1985;

REND = [(prix action 1986 - prix action 1985) + dividendes 1986]/prix action 1985;

ABIP = actifs bruts immobilisés/actif total, 1986.

CONCLUSION ET LIMITATIONS

Nous avons étudié dans cette recherche les caractéristiques des entreprises ayant adopté ou non la norme SFAS 96 au moyen de la régression logistique. Dans le cadre de la théorie des intérêts de l'agent, nous avons examiné les hypothèses de la dette, de la rémunération et des coûts politiques. Nous avons aussi considéré les coûts de mise en place de la norme compte tenu des nombreuses critiques ayant été formulées à cet égard dans la presse financière.

Les résultats indiquent que plus le levier financier est élevé, plus les entreprises ont opté pour l'adoption de la norme. De la même façon, plus les impôts reportés sont importants par rapport à l'avoir des action-

naires, plus la probabilité est élevée que les entreprises aient adopté la norme. Ceci est dû au fait que l'adoption de la norme a pour effet de réduire le solde des impôts reportés au bilan (passif) et diminue ainsi la probabilité de faire défaut sur la dette.

Les coûts politiques sont également un élément ayant influencé l'adoption ou non de la norme, comme on a pu le constater avec la variable REND. En effet, la probabilité d'adoption de la norme est plus élevée pour les entreprises dont la variable REND, mesurant les coûts politiques, est plus faible. Ceci confirme notre hypothèse que les entreprises se sentent plus visibles et plus vulnérables politiquement lorsque les rendements sur actions sont élevés; elles ont donc tendance à adopter la norme lorsque leurs rendements sont plus faibles.

Il semble donc que les coûts contractuels liés à la dette et les coûts politiques aient été les facteurs influençant la décision d'adoption de la norme SFAS 96. Les résultats de notre étude sont donc en accord avec les études antérieures qui suggèrent des différences systématiques quant au moment d'adoption de pratiques comptables.

Cette étude contribue de plusieurs façons à l'ensemble des écrits sur les choix comptables. Nous avons constaté que les variables reliées aux clauses contractuelles de la dette et aux coûts politiques font partie des facteurs permettant d'expliquer l'adoption hâtive.

Nos résultats sont intéressants pour l'ensemble des praticiens. En effet, cette étude contribue à aider les responsables de la normalisation qui reçoivent les commentaires sur les normes proposées. Elle leur permet de mieux comprendre les raisons motivant les entreprises à se prononcer en faveur ou

non d'une norme proposée et de mieux comprendre les conséquences économiques de la norme.

Finalement, cette étude fournit aux organismes de réglementation comptable, FASB, ICCA, IASB, de même qu'aux vérificateurs et aux praticiens, de l'information sur les motivations économiques des choix comptables. Elle permet aussi aux investisseurs de mieux comprendre les facteurs qui influencent la détermination du bénéfice net afin de les aider à analyser les états financiers.

Une limitation de cette étude est imposée du fait même du choix de l'échantillon. En effet, nous avons choisi les entreprises qui ont fait des commentaires sur la norme pro-

posée parce qu'il nous semblait que ces dernières étaient intéressées, positivement ou négativement, par la norme. Cependant, en contrepartie, il en résulte un certain biais de sélection. D'une part, nous pensons que ce biais pourrait avoir augmenté la puissance de nos tests statistiques et, d'autre part, que notre échantillon pourrait ne pas être parfaitement représentatif de la population d'adoptants hâtifs et de non adoptants de la norme SFAS 96.

Finalement, nos variables opérationnelles imposent des limitations du fait même qu'elles ne sont que des substituts pour que nos hypothèses soient vérifiables empiriquement.

BIBLIOGRAPHIE

Accounting Trends & Techniques, American Institute of Certified Public Accountants, 1989 et 1988.

Aldrich J. H., Nelson F. D., *Linear Probability, Logit and Probit Models*, SAGE University Paper Series on Quantitative Applications in the Social Sciences, 07-045, Beverly Hills and London, Sage Publication, 1987.

Ali A., Kumar K. R., "The Magnitudes of financial statement effects and accounting choice : The case of the adoption of SFAS 87", *Journal of Accounting and Economics*, Amsterdam, vol. 16, 1994, p. 89-114.

Amir E., Ziv A., "Recognition, Disclosure, or Delay: Timing the Adoption of SFAS No. 106", *Journal of Accounting Research*, vol. 35, n° 1, 1997, p. 61-81.

Ayres F. L., "Characteristics of Firms Electing Early Adoption of SFAS 52", *Journal of Accounting and Economics*, vol. 8, 1986, p. 143-158.

Cassidy J., Urbanic F. R., Sylvestre J., Ralston F., "Accounting for Income Taxes: A Study of Early vs. Posponed Adoption Decisions for Controversial Accounting Standards", *Journal of Applied Business Research*, vol. 9, n° 3, 1993, p. 52-58.

Christie A. A., "Aggregation of Test Statistics : An Evaluation of the Evidence on Contracting and Size Hypotheses", *Journal of Accounting and Economics*, vol. 12, 1990, p. 15-36.

Clark H. G., Lorensen L., "Illustrations of Accounting for Income Taxes – A Survey of the Application of FASB Statement No 96", *Financial Report Survey*, American Institute of Certified Public Accountants, 1989.

- Costello A., Farney H. F., Locke A. S., "Accounting for Postretirement Benefits: Early Adopters of SFAS 106", *Benefits Quarterly*, Brookfield, Fourth Quarter, 1994, p. 39-48.
- Davidson S., Rasch S. F., Weil R. L., "Behavior of the Deferred Tax Credit Account, 1973-1982", *The Journal of Accountancy*, vol. 158, n° 4, 1985, p. 138-142.
- Duke J. C., Hunt H. G., "An Empirical Examination of Debt Covenant Restrictions and Accounting-Related Debt Proxies", *Journal of Accounting and Economics*, vol. 12, 1990, p. 45-63.
- Dumontier P., Raffournier B., « Vingt ans de recherche positive en comptabilité financière », *Comptabilité Contrôle Audit*, mai 1999, p. 179-197.
- El-Gazzar S., Jaggi B. L., "Transition period of mandated accounting changes – timing of adoption and economic consequences: The case of SFAS", *Journal of Business Finance and Accounting*, Oxford, n° 13, 1997, p. 293-307.
- Financial accounting standards board, "Accounting for Income Taxes", *Statement of Financial Accounting Standards n° 96*, Stamford, Connecticut, 1987.
- Ghicas D. C., "Determinants of Actuarial Cost Method Changes for Pension Accounting and Funding", *The Accounting Review*, vol. 65, n° 2, 1990, p. 384-405.
- Gillet P., « Comptabilité créative: le résultat n'est plus ce qu'il était », *Revue française de gestion*, novembre-décembre 1998, p. 83-94.
- Gujarathi M. R., Hoskin R., "Evidence of Earnings Management by the Early Adopters of SFAS 96", *Accounting Horizons*, vol. 6, n° 4, 1992, p. 18-31.
- Heninger W. G., "The Association Between Auditor Litigation and Abnormal Accruals", *The Accounting Review*, vol. 76, 2001, p. 111-126.
- Hosmer D.W. Jr., Lemeshow S., *Applied Logistic Regression*, Wiley Series in Probability and Mathematical Statistics, New York, 1989.
- Jensen M., Meckling W., "Theory of the Firm: Managerial Behavior, Agency Costs and Ownership Structure", *Journal of Financial Economics*, 1976, p. 305-360.
- Jerris, Scott I., Tennant K. L., "A Case Study of a Change to SFAS No 96", *The Journal of Commercial Bank Lending*, vol. 72, n° 10, 1990, p. 49-61.
- Levitt A., Speech by SEC Chairman: The Numbers Game, Remarks delivered at the NYU Center for Law and Business, New York, NY, September 28, 1998, Available at <http://www.sec.gov/news/speeches/spch220.txt>.
- Maddala G.S., "A Perspective on the Use of Limited-Dependent and Qualitative Variables Models in Accounting Research", *The Accounting Review*, vol. 66, n° 4, 1991, p. 788-807.
- Pigé B., « Comptes Enron: de quoi s'agit-il ? », *Revue française de comptabilité*, n° 343, avril 2002, p. 26-31.
- Press E. G., Weintrop J. B., "Accounting-Based Constraints in Public and Private Debt Agreements, Their Association with Leverage and Impact on Accounting Choice", *Journal of Accounting and Economics*, vol. 12, 1990, p. 65-95.
- Price Waterhouse, *The New Accounting for Income Taxes: Implementing FAS 96*, 1988, 143 p.

Raffournier B., « La théorie positive de la comptabilité: une revue de la littérature, *Économie et sociétés*, série « sciences de gestion », n° 16, 1990, p. 137-166.

Sami H., Welsh M. J., "Characteristics of Early and Late Adopters of Pension Accounting Standard SFAS 87", *Contemporary Accounting Research*, vol. 9, n° 1, 1992, p. 212-236.

Schipper K., Commentary on Earnings Management, *Accounting Horizons*, vol. 3, 1989, p. 91-102.

Scott T. W., "Pension Disclosures under SFAS n° 87: Theory and Evidence", *Contemporary Accounting Research*, vol. 8, n° 1, 1991, p. 62-81.

Simon D. T., Cotigan M. L., "Additional Evidence on the Determinants of Accounting Policy Choice: The Case of Positive Early Adopters of SFAS 96", *Quarterly Journal of Business and Economics*, vol. 35, n° 4, 1996, p. 49-63.

Skelkel T. D., Fazzi C., "The Deferred Tax Liability: Do Capital-Intensive Companies Pay it?", *Journal of Accountancy*, vol. 158, n° 4, 1985, p. 142-147.

Skinner D., "The Investment Opportunity Set and Accounting Procedure Choice: Preliminary Evidence", *Journal of Accounting and Economics*, vol. 16, 1993, p. 407-443.

Soo B. S., "Accrual Response to mandated accounting principles: the case of SFAS n° 2 and 34", *Journal of Accounting and Public Policy*, New-York, vol. 18, n° 1, 1999, pp. 59-85.

Tung S.S., Weygandt J. J., "The determinants of timing in the adoption of new accounting standards: A study of SFAS n° 87, Employers' Accounting for Pensions", *Journal of Accounting, Auditing & Finance*, Boston, 1994, p. 325-338.

Watts R. L., Zimmerman J. L., *Positive Accounting Theory*, Prentice Hall, Englewood Cliffs, New Jersey, 1986.

Zimmerman J. L., "Taxes and Firm Size", *Journal of Accounting and Economics*, vol. 5, 1983, p. 119-150.

Zmijewski M., Hagerman R., "An Income Strategy Approach to the Positive Theory of Accounting Standard Setting/Choice", *Journal of Accounting and Economics*, vol. 3, 1981, p. 129-150.